

# Tableau résumé des droits et taxes

n° 10573

Jeudi 30 août 2012

Circulaire Droits et Taxes 1/2012 n° 10469	Circulaire Droits et Taxes 2/2012 n° 10509	Circulaire Droits et Taxes 3/2012 n° 10518bis	Circulaire Droits et Taxes 4/2012 n° 10548	Circulaire Droits et Taxes 5/2012 n° 10571	
---	---	--	---	---	--

## Droits et taxes applicables aux produits pétroliers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012

- > Une décision administrative de la Direction générale des douanes, à paraître prochainement au Bulletin officiel des douanes prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, un changement des valeurs forfaitaires des produits pétroliers.
- > Pour les grands produits, ces nouvelles valeurs sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Produits		Valeurs forfaitaires	
		au 01-09-2012	Δ <sup>(1)</sup>
Supercarburants sans plombs 95, 95-E10 et 98	€/hl	60,94	+ 1,78
Superéthanol	€/hl	62,51	+ 4,71
Gazole	€/hl	62,96	- 1,58
Fioul domestique	€/hl	61,18	- 1,92
Fioul lourds BTS	€/t	525,10	- 16,70
Fioul lourds HTS	€/t	479,60	- 25,50

(1) Par rapport aux valeurs en vigueur jusqu'au 30 avril 2012 inclus.

- > Figure ci-après le tableau résumé des droits et taxes applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Il tient compte, en dehors du changement des valeurs forfaitaires :
  - de la baisse de 3 €/hl de la taxe intérieure frappant le supercarburant sans plomb, le supercarburant E10 et le gazole, prévue jusqu'à la fin novembre 2012, en application de la circulaire ministérielle du 28 août 2012 (cf circulaire CPDP n° 10571 du 29 août 2011),
  - de la modification de certaines nomenclatures douanières concernant les essences, supercarburants et white-spirit (cf circulaire CPDP n° 10572 du 29 août 2011).
- > Le projet de décision administrative, avec le tableau complet des droits et taxes, fera l'objet d'un envoi ultérieur.

Responsable de cette publication : **Bertrand Guillerat**

01 47 16 94 70

bertrand.guillerat@cpdp.org